

Accords fiscaux—Loi

Ce n'est pas seulement une province et ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral qui fera en sorte que ça aille mieux au pays. C'est justement cela, c'est tout le monde ensemble. C'est ce que nous tentons de faire depuis le 4 septembre et ça réussit. Malheureusement, ça réussit, malheureusement pour l'opposition!

Monsieur le Président, l'autre question de mon collègue était au niveau des transferts qui diminuaient. Alors, encore une fois, monsieur le Président, les montants des transferts aux provinces ne diminuent pas, ils augmentent de l'ordre de 5 p. 100, alors que nos dépenses à nous augmentent de l'ordre de 3.5 p. 100 à 4 p. 100.

Or, monsieur le Président, je pense qu'on démontre encore une fois que l'harmonie fonctionne et que l'économie fonctionne aussi.

● (1240)

[Traduction]

M. McCurdy: Merci, monsieur le Président. J'ai deux questions à poser. Le ministre est prêt à réduire les dépenses dans deux secteurs très importants. Il est prêt à prendre le risque de réduire considérablement les fonds alloués au titre des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Au lieu de prendre à la hâte cette mesure unilatérale et d'obliger la province à réduire ses dépenses et ses services, le ministre ou le gouvernement envisage-t-il de tenir deux ou trois conférences nationales sur la santé et l'enseignement postsecondaire, en vue de fixer les objectifs des divers niveaux de gouvernement dans ces deux importants secteurs avant de restreindre les dépenses et d'entraîner la fermeture d'hôpitaux et d'établissements d'enseignement postsecondaire? Voilà ma première question. Deuxièmement, pour replacer les propos du député dans une juste perspective, je voudrais lui poser une simple question. A supposer que son contrat prévoit une augmentation de traitement de 10 p. 100 par an pour les cinq prochaines années et que son patron change d'avis et lui dise qu'il va obtenir 5 p. 100 seulement, n'est-ce pas là une coupure, selon lui?

[Français]

M. Vincent: Premièrement, monsieur le Président, quand on parle de conférence nationale, je pense que c'est la responsabilité tant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) que du secrétaire d'État (M. Bouchard). Si on les regarde aller, on se rend compte que ces deux ministres font un excellent travail.

Je vais leur transmettre la suggestion et ils feront ce qu'ils ont à faire à ce niveau.

Monsieur le Président . . .

[Traduction]

M. McCurdy: En fait, l'idée vient du ministre des Finances (M. Wilson).

M. Vincent: Non, pas du ministre des Finances, mais des deux ministres en question.

[Français]

Monsieur le Président, si j'ai un salaire avec une augmentation prévue de 10 p. 100 par année pendant cinq ans et qu'on m'avise deux ans avant la période de cinq ans que mon augmentation sera de 5 p. 100, ce n'est pas une coupure. C'est une diminution de ma croissance d'augmentation. Et c'est bien différent.

Monsieur le Président, on a peut-être un petit peu de problèmes à se comprendre . . .

[Traduction]

M. McCurdy: Ce n'est pas une coupure, mais une diminution?

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! A l'ordre! Je regrette, la période de temps pour les questions et commentaires est terminée. Débat. L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je dois vous dire tout d'abord que je vais certainement appuyer la motion de mon collègue concernant la remise à six mois de l'étude et de la considération par cette Chambre de ce projet de loi, parce que moi aussi je pense qu'il mérite d'être analysé plus longuement avant d'être considéré par un vote de la Chambre des communes.

La raison principale, monsieur le Président, contrairement à ce qu'a dit le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) dans son exposé, et contrairement également à ce qu'a mentionné le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada (M. Scott) dans son allocution du 25 avril dernier, c'est qu'il n'y a pas eu ce que moi j'entends par consultation. J'en veux pour preuve les propos tenus par la plupart des participants aux conférences fédérales-provinciales. Si on me dit qu'avoir une consultation c'est d'être informé et que c'est à prendre ou à laisser, monsieur le Président, à ce moment-là, je n'appelle pas cela des consultations. Mais si je me réfère aux propos tenus par la plupart des représentants des provinces, tant les gouvernements provinciaux d'émanation libérale que des gouvernements provinciaux d'émanation conservatrice, et même néo-démocrate, on constate facilement que les propos tenus par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et également par le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État sont contraires à la vérité.

[Traduction]

Après le dépôt du projet de loi C-96 et dans le cadre de la conférence fédérale-provinciale, le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, a déclaré ceci:

Cette diminution des fonds alloués à la province se traduira par une réduction des services. «Il y aura moins de lits d'hôpitaux», averti le premier ministre ontarien, David Peterson . . .

Et voici ce qu'a déclaré M. Robert Nixon, trésorier de l'Ontario:

Le projet d'Ottawa a suscité une opposition unanime.

Quant à M. Gérard D. Lévesque, ministre des Finances du Québec, voici ce qu'il a en pense:

C'est injuste pour les provinces, parce qu'elles comptaient sur les fonds convenus dans les accords.

M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, a déclaré ceci:

Je vais être obligé d'augmenter les tickets modérateurs pour les services médicaux.

Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a fait la déclaration suivante: